

Réunion d'information préalable
Le 24 novembre 2022
Carrières les Petons

PARTIE QUESTIONS-REPONSES

Snauwaert Martine : rue de la Vaucelle n° 13 à Jamagne

J'aimerais savoir à partir de quelle distance vous avez compté les 740m qui séparent la carrière de Jamagne pour calculer la distance à la première habitation ? J'ai le sentiment que vous avez oublié la rue de la Vaucelle qui est habitée par deux maisons dont la mienne.

Je tenais aussi à attirer votre attention sur le fait qu'en face de chez moi, les terrains sont à bâtir. Donc une fois que les terrains seront bâtis, quel sera l'impact de l'extension de la carrière ?

Modératrice : Il est important de préciser que les plans que vous voyez ici et que vous pourrez consulter après la réunion sur le site internet de la commune sont présentés à titre illustratif. Il n'y a pas d'échelle, les distances représentées par des flèches ne pointent pas un endroit spécifique mais plutôt une zone.

L'étude d'incidence calculera ces distances de manière précise. Ici ce sont des ordres de grandeurs

Carrières les Petons : Effectivement, la mesure qui a été prise ici, c'est par rapport au centre du village. L'important est de se rendre compte que l'avancée vers le sud de la carrière vers Jamagne représente 95 mètres et dans ces 95 mètres, il y a 40 mètres de zones tampons. Donc manifestement c'est une avancée qui est très très très faible. Je tiens à rappeler que lorsque l'exploitation de la carrière a débuté par le nord-ouest, nous étions à 220 mètres des maisons sans créer de dégâts à ces maisons. Le rapprochement de Jamagne n'aura aucun impact sur les maisons qui existent actuellement.

Snauwaert Martine : Je suis entre la place et la carrière donc on peut facilement enlever 100 mètres et la zone qui est terrain à bâtir se trouve encore plus près de la carrière que de la place.

Monsieur D : Vous serez quand même malgré tout à une distance de plus de 600 mètres.

Snauwaert Martine : Peut-être, je n'ai pas mesuré évidemment mais il y a un impact quand même avec les vibrations.

Carrières les Petons : je pense que vous ne devez pas avoir cette inquiétude puisque nous avons exploité à 220 mètres sur les mêmes bancs calcaires alors que des maisons étaient situées le long de l'échangeur et qu'elles n'ont pas subi de dommages.

Snauwaert Martine : Je vous assure que la maison ça vibre.

Carrières les Petons : Au niveau vibrations, il faut être très prudent aussi car il y a deux sortes de vibrations. Les vibrations dans l'air et les vibrations dans le sol.

Généralement, les vibrations dans l'air ne génèrent aucun dégât. Elles sont fort impressionnantes certes puisque par exemple si vous avez des verres l'un à côté de l'autre, le tir de mine dégage une vibration dans l'air et fait tinter les verres mais ils ne cassent pas.

Nous avons déjà fait pas mal d'expertises. Chaque fois qu'une personne se plaignait d'avoir ressenti des vibrations, même dans le centre de Jamagne, on fait des mesures avec un appareil de mesure agréé et nous sommes toujours restés dans des grammes de vibrations relativement faibles.

Snauwaert Martine : Est-ce qu'il est envisageable que vous mettiez un appareil de mesure tout près de la maison ?

Carrières les Petons : On peut même le mettre dans la maison carrément, dans la cave par exemple là où il y a de la roche. On prend des mesures précises de manière à ce que ça soit vraiment la vibration dans le rocher qui soit observée.

Intervenant 2 : Monsieur de la place St Joie, j'habite au Franc-bois depuis 50 ans. Donc avant d'aller plus loin, le projet de développement de la biodiversité en carrière, je suis pour parce que j'ai vu le reportage, je sais que c'est vrai. Mais vous faites des photos et là, vous faites du charabiât, on ne croit rien puisque quand vous faites une photo de la carrière c'est googlemaps, c'est tout beau, mais là on ne comprend rien en fait.

Annabelle Honorez : j'habite à la rue Froidmont le hameau qui est systématiquement oublié dans la présentation.

Froidmont qui est constitué de maisons protégées, qui sont classées depuis 1966 au patrimoine. La carrière et les maisons situées à 200m dont on vient de parler, qui ne semblent ne pas avoir été impactées par les tremblements bénéficiaient d'un élément physique qui a limité la propagation des vibrations : la N5 ! J'aimerais qu'on soit honnête et que l'on ne compare pas ce qui n'est pas comparable !

D'abord, sur la chronologie, je comprends que ce qu'on pose comme question ici, on ne doit plus les poser officiellement car elles seront dans le contre-rendu. Ce contre-rendu ne sera disponible que dans trente jours alors si on oublie nos questions, comment est-ce qu'on introduit nos plaintes ? Donc moi j'encourage tout le monde à écrire avant les 15 jours et ne pas attendre le contre-rendu dans 30 jours ou alors vous nous réexpliquez la procédure

Modératrice : Alors, vous avez raison, on a cette réunion ce soir et si vous voulez vérifier que le procès-verbal reprend bien votre intervention, le délai des 15 jours pour écrire sera passé donc effectivement. Vous pouvez bien entendu intervenir aujourd'hui oralement, mais vous pouvez également reprendre votre question par écrit pour la préciser ou la détailler.

Annabelle Honorez : Il y a d'autres études d'incidences qui sont en train de circuler maintenant, à quelle procédure correspondent-elles, je suis perdue.

Carrières les Petons : Il y a deux analyses qui sont faites à des échelles différentes. La révision du plan de secteur a une échelle un peu plus macro : quel est l'impact si je révisé le plan de secteur pour l'ensemble de la zone. L'enquête publique est en cours.

La demande de permis unique est assortie d'une évaluation des incidences qui va débiter maintenant et qui évalue l'impact de l'activité sur l'environnement au sens large.

Annabelle Honorez : Donc si on est opposé au projet, on doit réagir par rapport à la modification du plan de secteur et par rapport à la modification de l'exploitation. Mais l'autorisation, qui est-ce qui va la donner en termes d'exploitation ?

Carrières les Petons : Je vais peut-être apporter quelques précisions, on est dans deux procédures distinctes.

1. L'enquête publique pour la révision de plan de secteur a commencé le 20 octobre et se termine le 5 décembre. Remarques sur les aspects urbanistiques du projet.

2. la procédure pour laquelle on a la RIP aujourd'hui n'est pas encore réellement lancée, Donc c'est une réunion d'information préalable au permis unique.

Le but de faire le 24 novembre cette réunion était aussi de rafraîchir la mémoire de ce qu'est le projet finalement, de vous permettre non seulement de vous prévenir qu'il y a une enquête publique en cours actuellement dans les communes concernées. Si vous êtes opposés au projet d'extension en tant que tel, vous pouvez-vous manifester dans le cadre de l'enquête.

Ce soir, si vous avez des remarques et observations sur l'impact potentiel du projet sur l'environnement, dans le cadre du permis unique, elles sont les bienvenues ;

La demande de permis unique ne sera introduite qu'à partir du moment où le plan de secteur est validé forcément. Il y aura une deuxième enquête publique qui aura lieu dans le courant de l'année prochaine, après l'été 2023 où vous pourrez consulter le dossier et l'étude d'incidences de l'activité sur son environnement.

C'est vraiment bien important de séparer l'aspect aménagement du territoire et l'environnement dans le dossier car ce sont deux procédures différentes.

Cécile Reman : rue du Fourneau à Saint-Aubin.

Je comprends très bien ce que Monsieur vient d'expliquer maintenant mais le souci pour les gens est qu'on a eu une première RIP en mai 2018 et cette RIP concernait à la fois la demande de modification du plan de secteur et un en même temps la demande de permis d'exploiter. Tous les gens qui ont écrit à ce moment-là ont bien sûr émis énormément de questions et de remarques en fonction à la fois de la modification et de la demande de permis donc logiquement, toutes les questions posées à ce moment là doivent être reprises par le bureau d'études ARIES.

Je suis aussi tout à fait pour la biodiversité, votre film est très bien. Je m'étonne toutefois d'entendre les oiseaux mais pas le bruit des camions qui passent ... il y a peut-être eu un petit souci lors de son enregistrement.

(Rire dans la salle)

Annabelle Honorez : Merci, je me suis fait la même réflexion ! Je n'entendais pas les graviers qui tombaient pendant le film c'est pourtant ce que j'entends tous les matins et tous les soirs en fait. Donc ma troisième question était qui finance Aries ?

Aries : Le demandeur

Annabelle Honorez : ok mais comment garantissez-vous la dépendance de votre étude ?

Aries : Effectivement c'est la question qu'on nous pose toujours car je précise que nous sommes un bureau indépendant dans mon exposé. Nous sommes payés par Carrières les Petons. Notre étude d'incidences sera analysée et jugée par le pôle environnement et le pôle aménagement du territoire. Le pôle environnement est un organe de la région wallonne qui critique l'étude d'incidence, qui valide que tous les points sont bien présents dans l'étude d'incidence. Ils ont la possibilité de retirer l'agrément au bureau si le travail n'est pas de qualité. Donc on ne peut pas, malgré le fait qu'on soit payés par le demandeur, se permettre d'occulter certaines analyses, de ne pas identifier certains impacts.

Annabelle Honorez : Est-ce que votre étude vérifie les engagements de la carrière au moment de l'exploitation ?

Aries : Oui, on va reprendre le permis d'environnement actuel, on va vérifier les conditions reprises dans le permis, vérifier qu'elles sont bien respectées. Nous allons analyser s'il faut préciser les conditions d'exploitation qui datent peut-être, s'il faut les renforcer afin de diminuer l'impact. Ce sera précisé dans notre étude, on recommandera certaines mesures et après c'est à l'autorité de décider s'il faut adapter ou non les conditions initiales.

Annabelle Honorez : Ok merci. J'ai aussi une question sur les éléments étudiés qui n'ont pas été cités, on ne parle pas de gaz à effet de serres. Pas seulement ceux liés aux engins de génie civil mais aussi liés aux explosions et à la libération de gaz néfastes. Comment allez-vous pouvoir évaluer ça ? Donc ça c'est une question qui est ouverte parce que à mon avis vous ne pourrez pas y répondre maintenant.

Et la dernière question qui est vraiment importante, moi je ne sais pas comment les autres ont été informés sur cette réunion, je n'ai rien reçu, simplement ma voisine qui m'a prévenu et qu'elle avait entendu ou qu'elle avait vu sur Facebook qu'il y avait une réunion ce soir. Je pense que ce n'est pas très transparent comme façon de faire. Or, j'ai visité lors de la semaine de l'environnement la carrière donc j'ai vu le mur qui a été construit pour les hirondelles des rivages. Je me suis inscrite, j'ai dit que j'étais intéressée par tout ce qui touchait l'activité et la carrière et je ne suis pas contactée ! Donc je ne comprends pas comment on veut sensibiliser ou informer la population riveraine si nous on ne reçoit pas au moins dans notre boîte au lettre une information que cela se passe.

Aries: C'est un aspect évidemment qui est intégré dans nos analyses environnementales,

Carrières les Petons : A ce sujet la madame, la fosse actuelle qui est exploitée nécessite un pompage d'eau. Les pompes étaient alimentées par des groupes électrogènes, ce qui pose un problème de rejet dans l'air mais également un risque de pollution potentiel pour amener le fuel jusqu'aux citernes qui alimentent ces groupes électrogènes. L'année dernière, nous avons réalisé un gros investissement à la carrière pour installer dans la fosse une sous-station électrique mobile qui alimente directement les pompes à partir du réseau électrique. Cet investissement, non négligeable a été fait pour limiter les rejets dans l'air.

Carrières les Petons : le Groupe Solvay est très attentif à l'impact environnemental de son activité de manière générale. Il y a une grosse pression pour réduire les gaz à effets de serre. On essaye d'être le plus neutre possible donc oui il y a toute une réflexion là-dedans, pour aller plus loin possible.

Annabelle Honorez : Je vous rappelle que la commune de Walcourt doit réduire de 40% ses gaz donc j'espère qu'il y aura peut-être des actions plus fortes au niveau Global de la commune de Walcourt.

Modératrice : Au niveau peut-être de la publicité ?

Carrières les Petons : Pour répondre éventuellement à votre problème, je n'ai pas oublié Froidmont, nous avons fait il y a 2 ans des mesures dans une des quatre maisons mitoyennes qui sont situées dans le quartier de Froidmont, une dame se plaignait de vibrations donc nous avons pris exprès un expert extérieur, on a passé un appareil de mesure de vibrations, il n'y a absolument aucun impact sur la carrière et c'était bien prouvé car les caves de cette maison étaient carrément sur la roche, une partie était bâtie sur la roche et on voyait très bien que les joints en ciments qui reliaient la roche et les briques n'étaient absolument pas fendus ; donc on a pas oublié le quartier de Froidmont au niveau de l'analyse.

Carrières les Petons : Pour la publicité, la réglementation et la loi déclarent que nous devons annoncer la séance d'information dans deux journaux locaux et dans une toute boîte gratuite. Nous devons également mettre dans chaque commune donc aussi bien sur Florennes que sur Philippeville

que sur Walcourt des grands panneaux formats 35dm² jaunes, qui ont été placés à 4 endroits dans chaque commune. Les valves des communes affichaient la tenue de la réunion et celle-ci était annoncée sur les sites internet des communes.

Modératrice : Le fait de mettre des toutes-boîtes c'est quand il s'agit d'une annonce d'enquête publique. Donc quand vous serez en enquête publique, il y a un rayon qui est établi et il y a une distribution qui est fait pour vous annoncer celle-ci. La législation ne prévoit pas ça dans le cas d'une réunion d'information préalable. Les demandeurs ont respecté les prescrits légaux.

Patrick Meirlaen : J'ai quelques soucis au sujet du rapport préliminaires ou au rapport d'incidences qui a été fait par Aries. Par exemple, vous citez des effets économiques important. En même temps j'ai vérifié les comptes des exercices récents, on parle d'un CA de 8millions et demi, d'un gain l'an dernier de 3096 euros donc pas question que des millions d'impôts soient payés de cette société à notre société.

Ensuite, sur la page 24 et la page 40 vous écrivez qu'il n'y a pas d'activité sensible. La définition du mot sensible dans votre rapport signifie, les maisons de repos, les activités HoReCa et touristiques.

Pourtant, je vous jure qu'il y a des gens qui ont une exploitation touristique reconnue par la CGT dans le quartier du Franc Bois. Il y a d'autres projets qui sont en cours, qui ne se sont pas encore réalisés et peut-être qui ne vont pas se réaliser s'il y a une carrière qui vient s'installer à 250m. Il faut bien mesurer les premières habitations, si vous regardez les 620 mètres, on est à 300 mètres max, ce n'est pas 600 mètres !

Une autre question est que la carrière prévoit des merlons de 2m . J'ai vu des merlons de 20 m chez Carmeuse. Là ce sont des merlons qui valent la peine. Je ne vois pas vraiment l'intérêt de faire des merlons si peu importants et l'impact que ça aura au niveau de la sonorité. A mon avis ça n'a pas un grand effet sur tout ce qui est sonorité bien qu'on aille s'approcher du Franc Bois et de Froidmont et que ça a tout de même un impact avec les camions qui déversent des cailloux à des 6 heures du matin.

Intervenante : Pour synthétiser, on retient que les distances doivent être revues, que le merlon semble fort bas, et surtout au niveau du son et par rapport aux camions, je pense que c'est 7h.

Patrick Meirlaen : ils déchargent de 6h30 à 21h

Aries : Ça sera adapté en tout cas, on prend en compte votre remarque. Et nous prendrons en compte les gîtes dans le rapport.

Joseph Chermanne : Je demande si Solvay si c'est la crise pour venir prendre 45 mètres et ennuyez les habitants du village, ici j'ai une pétition de 140 habitants du village et je vous garantis que les murs fendus et les caves etc. 140 personnes de Jamagne s'en plaignent. Solavay, ils ne veulent pas l'avoir. C'est 100 mètres que vous allez avancer sur le village. C'est si grave chez vous que vous devez nous emmerder sur 100 mètres.

Carrières les Petons : Déjà ce n'est pas 100 mètres mais 45 mètres

Joseph Chermanne : c'est encore pire ça, c'est vrai que pour 3.900 euros de bénéfices ce n'est pas grand-chose.

Carrières les Petons : Les gisements d'une telle qualité sont rares. Pour nous, aller 45 mètres plus vers le sud représente 2 années d'exploitation.

Joseph Chermanne : Le problème est que vous nous avez déjà promis qu'en 2033 il n'y aurait plus de carrière dans la région que ça serait 3 beaux lacs. Moi la grande crainte que j'ai si vous avancez sur Jamagne, l'année prochaine ça sera quoi ? Que le caillou est meilleur là-bas que de l'autre côté. Vous vous êtes toujours dit que vous vous étiez fait rouler par Fourdin en achetant un paquet de terrains qui ne valaient rien. Alors nous on n'en peut rien.

Carrières les petons : Je ne vais pas polémiquer maintenant mais ce n'est pas exact. Au départ, la carrière a été ouverte pour alimenter l'usine de Couillet avec des caractéristiques du calcaire qui devait être d'avoir une quantité d'au minimum 93% de CaCO₃. Lorsque Couillet a fermé, nous avons alimenté une usine Allemande où là, la norme du calcaire était de 97%. Ce qui fait qu'une partie des terrains que nous avons achetés pour Couillet n'étaient pas valables pour alimenter l'usine allemande. C'est la seule raison pour laquelle nous n'exploitons pas ces terrains.

On a effectivement parlé de 2033 mais on n'a jamais dit qu'on irait pas plus loin par la suite. Une carrière ne s'arrête pas parce que son premier gisement est terminé. On doit continuer et on ne sait pas aller autre part.

Joseph Chermanne : Nous on doit encaisser tout ça parce que les cailloux sont rares et qu'on doit faire travailler les Allemands, pour faire du bénéfice au comité de Solvay.

Hugues Dethier : Froidmont

Je voulais savoir comme Aries prenait en compte la biodiversité qu'il y avait dans les champs et ce genre de choses et je me demandais aussi en tant que bureau d'études si vous pouvez avoir des avis qui tiennent compte du futur, sur les crises climatiques et de la biodiversité. D'un côté on a Solvay qui présente une carrière avec une biodiversité rare. Si Solvay protège les hirondelles, c'est parce qu'il s'agit d'une espèce protégée et que c'est une obligation pour Solvay de le faire. Mais l'activité de la carrière avec les tirs de mine est une destruction pure et simple et volontaire de cet habitat. Comment vous prenez en compte la biodiversité qui va être détruite par l'exploitation ? Le genre de lacs qui sont proposés, j'ai du mal à voir quel type d'habitat ça va pouvoir garantir.

En plus, qui va entretenir tout ça après, qui va continuer à faire des actions pour préserver les berges quand la carrière ne sera plus exploitée ? Mais la roche est tellement bonne que j'ai l'impression que ça n'aura pas de fin.

Aries : Dans le type d'études que nous faisons, il y a une grosse partie de l'analyse de la situation existante et notamment au niveau de la faune et la flore où on a des experts naturalistes.

Nous faisons des relevés mais nous tenons compte également des données de recensement qui existent. Avec nos relevés, on évalue donc l'impact. Il faut aussi savoir qu'il y a des conditions dans le permis qui peuvent porter là-dessus et donc ils devront s'engager sous peine d'amende à les respecter. On parlait du plan d'eau, on peut recommander en disant que ce n'est pas pertinent et que c'est mieux de faire tel et tel aménagement car c'est plus favorable pour la biodiversité.

Modératrice : Très bien, est ce que quelqu'un au niveau de la carrière peut nous répondre, une fois que vous aurez exploité toutes vos fosses et que le gisement sera exploité, vous allez continuer à entretenir votre carrière ?

Carrières les Petons : Pour l'expérience du groupe Solvay, il y a le cas d'une carrière en Espagne qui a été réaménagée sur lequel il y a beaucoup d'action envers la biodiversité et tant que Solvay reste propriétaire des terrains, il reste responsable de l'entretien, de la maintenance et ce que nous

cherchons à faire est de trouver un accord sur le maintien à long terme de ces actions donc ça peut être le DNF ou d'autres organismes.

Hugues Dethier : Vous parlez d'enlever l'eau lors de vos exploitations mais cette eau qui est présente dans nos sols que vous exposez à l'air libre va être dégradée, contaminée, elle ne saurait pas être propre !

Carrières les Petons : Les eaux sont pompées et rejetées directement dans un autre point d'eau et on fait des analyses directement de l'eau qui est pompée et également de l'eau dans la nappe et il n'y a pas de pollution.

Hugues Dethier : Cependant, cette eau présente dans la nappe phréatique que vous mettez dans l'air libre n'est plus disponible pour nous elle est stockée pour votre terrain.

Carrières les Petons : Non elle n'est pas stockée, elle rejetée dans la nappe.

Hugues Dethier : Oui mais combien de temps faut-il pour qu'elle réintègre la nappe ?

Carrières les Petons : Directement, dans le calcaire, la roche calcaire est une roche qui est très fissurée et les rejets dans l'eau se font immédiatement et si la nappe n'absorbait pas cette eau, la nappe déborderait. Tout est absorbé par le sol.

Modératrice : C'est un processus qui est véritablement recherché, aujourd'hui il y a des collaborations entre les carriers qui pourraient exploiter leurs fosses à sec et pomper l'eau qui sort de la terre, avant c'était rejeté dans des ruisseaux ou ailleurs, c'était considéré comme complètement inacceptable donc il y a eu des collaborations entre différents carriers, la SWDE et des intercommunales des eaux au niveau de la région pour que cette eau retourne dans la nappe. C'est un processus qui a été long et aujourd'hui on voit ce principe comme une véritable avancée car si non on diminuait les quantités d'eau dans des nappes.

Hugues Dethier : L'eau est quand même une ressource du futur dans cette salle, il y a énormément de personnes âgées, je ne sais pas si vous serez encore vivant mais moi je le serai toujours et ça ne me fait pas rire, vous me dites que ce sont des processus positifs mais positifs dans quel sens ?

Modératrice : J'entends votre inquiétude et j'ai terminé mon intervention par dire qu'il ne fallait pas rester sur cette inquiétude même si je ne vous donne pas de données scientifiques. Je n'ai pas dit que c'était bien ou mal, bien entendu qu'il y a une intervention sur la nature mais je ne porte pas de jugement là-dessus. L'important est que vous compreniez que cette intervention ne génère pas de pollution de la nappe.

Monsieur Liman : L'eau est pompée dans une partie de la carrière, on la remet dans une autre fosse. On fait ça pour maintenir un potentiel dans les galeries de la SWDE ce qui veut dire que c'est pour l'eau potable qu'on fait ça, et là, ils analysent l'eau et en fonction de l'analyse ils font un traitement. Les 60%, c'est le recyclage. C'est ce qui passe dans la nappe entre une fosse et l'autre, il y a 60% qui revient. C'est de la recirculation. Il y avait 60% d'eau qu'on pompe en boucle. On maintient le potentiel de l'aquifère. Si on rejetait ce potentiel au ruisseau, on devrait en pomper moins. Là, on pompe plus pour permettre cette réalimentation de la nappe et qu'il n'y ait aucun impact au niveau aquifère de la nappe au final.

Evelyn Scelton : Je voudrai juste rassurer monsieur par rapport aux hirondelles.

Les hirondelles se situent près du bassin vers la gauche tandis que les tirs de mines ont plutôt lieu à l'est. A l'Ouest, il y a les hirondelles et à l'Est les tirs de mine donc elles fréquentent plutôt les bassins

car il y a les insectes. On a 95% de la population d'hirondelles de rivage en Wallonie qui est maintenant exclusivement en site carrier alors que normalement elles étaient situées près des ruisseaux. La carrière les Petons est un des noyaux où il a cette population qui se situe et le fait que cette population d'hirondelles va se coloniser, va pouvoir recoloniser d'autre site aux alentours est très positif.

Des Allemands ont démontré en 2017 qu'on a perdu plus de 80% de la biomasse d'insectes partout en Europe en moins de 27 ans et donc il faut voir l'impact au niveau des hirondelles de manière beaucoup plus globale et se dire que chacun a sa part de responsabilité dans la disparition des hirondelles. Il y a une prise de conscience à avoir car actuellement, on va dans le mur.

Christiane Chermanne :

Je trouve que l'on parle peu de l'être humain. On parle plus des oiseaux que de nous ! J'ai une question qui me revient, pour Monsieur, regarder le dossier ZIP qui mentionne régulièrement des commentaires sur Aries comme quoi s'est rédigé laconiquement donc ça signifie que ça ne va pas tellement loin. La preuve est qu'en 2018, on ne voit jamais les pauvres personnes qui vivent là (proche de la carrière). Les personnes qui vivent au moulin, maintenant ils ne se battent plus, ils renoncent à tout. La question est, est-ce qu'il y a une étude dans l'incidence environnemental, une étude incidence économique, à quoi correspond la perte de 38 hectares de zone agricole par rapport à la production de cailloux. Le caillou, ça rapporte alors que nous sommes dans une aire où on veut revenir à la production locale.

Pour la route parallèle : je vous conseille de vérifier la situation de droit et de fait. Par où allez-vous exactement passer ? Dans le bois ? Donc là c'est remettre le sentier qui existait avant la création du chemin de fer. Donc vérifier la situation de droit et de fait sur ce tronçon-là.

Question eau, une fois qu'on arrive au moulin, après il n'y a plus d'eau donc où va cette eau après le moulin ? on se le demande ...

Enfin, la ferme de Froidmont qui heureusement est protégée, est-ce envisagé de le préserver, de l'entretenir correctement ?

Aries : De notre côté, dans l'étude d'incidences sur l'environnement, nous n'abordons pas l'impact économique. Par contre on évalue l'impact sur la perte de terres agricoles pour l'agriculteur mais on n'évalue pas tout ce qui est financier, ce n'est pas du ressort de l'environnement.

Carrières les Petons : Dans la demande de révision du plan de secteur il y a toute une étude socio-économique qui a été faite à la demande de la région wallonne et c'est sur base de cette étude socio-économique que la région va décider si oui ou non les terrains en zone agricole deviennent ensuite des terrains d'extraction. C'est ce qu'on appelle un dossier de base.

Modératrice : En juin 2019 dans le rapport d'incidences environnementales, là il y avait une justification socio-économique mais on parlait au sens large donc en parlant des emplois de la concurrence, des marchés, etc. L'aspect économique c'est dans le dossier de base. Vous avez la possibilité d'intervenir du 20 octobre au 5 décembre.

Ensuite, Madame Chermanne parlait qu'ils avaient parlé de refaire un sentier, un chemin et il faudrait vérifier à qui appartient ce sentier. Une autre vérification à faire est qu'après le moulin, l'eau on ne sait plus où elle est, donc est-ce que vous allez l'analyser ? Est-ce que ça fait partie de votre périmètre d'étude ?

Carrières les Petons : Effectivement, il y a eu un problème le long du des Gattes il y a eu une ou deux pertes du ruisseau entre le village de Jamagne et le moulin et nous l'avons comblé à nos frais à la demande de la commune. Il y a également eu une perte après le moulin également en bordure des prairies de monsieur Moulin et nous avons également, à nos frais, réparé. Il semblerait actuellement qu'une troisième perte se fait en amont du moulin.

Modératrice : Il nous reste un dernier point, la ferme de Froidmont est une propriété qui vous appartient ? C'est considéré comme un patrimoine de la région Wallonne, quel est le futur pour cela ?

Carrière les Petons : Nous avons pris accord avec le fermier qui exploite la ferme qui nous appartient donc il aura la possibilité d'exploiter sa ferme jusqu'en 2059, c'est nous qui prenons en charge tous les frais liés au cadastre et il aura l'occasion d'acheter après 2059 à très bon prix qui est déjà fixé maintenant la ferme pour continuer son activité ultérieurement. Ça sera s'il le souhaite.

Patrick Meirlaen : Question sur le niveau d'exactitude dans le rapport d'Aries quand on parle des emplois, ce n'est pas clair, vous parlez de 41 emplois dans l'exercice 2021 – 2020 – 2019 – 2018-2016 – etc. il y a, je vais arrondir, 30 temps pleins. Il faut parler de temps plein et non d'emploi partiel.

Carrières les Petons : C'est tout à fait exact, il y a le fait que dans la carrière nous sous-traitons la partie qui est chargement sur les fronts et transport de la roche depuis les fronts jusqu'au broyeurs, ça représente 11 personnes qui travaillent à temps plein de la carrière depuis plus de 20 ans + les 30 effectivement de la carrière.

Partick Meirlaen : 2^e question, la raison prioritaire pour exploiter cette carrière et votre demande de pouvoir encore l'exploiter pendant encore 40 ans à peu, soyons clair, c'est pour Rheinberg. Vous n'allez pas faire tous ces frais, vous n'allez pas faire tous ces efforts quand il n'y a pas besoin

Carrières les Petons : Nous, on a 2 clients, on a Rheinberg et le génie civil qui est tout ce qui est pour le béton et c'est à peu près 50/50 et honnêtement, même sans Rheinberg on saurait vivre donc oui et non. La carrière a été rachetée par Solvay pour réalimenter la carrière qui a été fermée en 1993 et le calcaire des Petons a été envoyé à partir de 2002 petit à petit et à partir de 2004 complètement.

Partick Meirlaen : Ma toute dernière question est comme vous le savez mieux que moi, cette matière, ce calcaire il y aura une fin, et même ici dans 40 ans quoi, et alors ? Et alors, qu'est-ce qu'on va faire si votre motivation pour le changement c'est qu'on ne peut pas vivre sans ce calcaire mais dans 40 ans il n'y en aura plus et alors ?

Carrières les Petons : C'est difficile de faire des projections du business à plus de 40 ans donc actuellement Solvay est en train de réfléchir à une modification de son processus de fabrication de carbonade de soude pour laquelle il y aura besoin de moins de calcaire, c'est encore un sujet qui est à l'étude au stade de pilote donc on change la façon de produire le carbonade de soude donc pour l'instant on considère déjà que ça va diminuer le besoin en calcaire, les quantités de calcaire, sans doute la qualité, on aura peut-être plus besoin d'un calcaire avec 90% de carbonade de calcium comme c'est le cas ici. Donc la durée qu'on a annoncée ici est envisagée avec la technologie actuelle mais elle va évoluer.

Guillaume Massart : Je rejoins monsieur par rapport à l'activité touristique qui est modifiée. On va proposer des tracés mais on voulait dire que c'est bien de proposer de rouvrir des sentiers qui passent par l'Ouest mais voir par où ils passent, où ils peuvent atterrir et notamment où ils peuvent traverser la N5. Il y a bien du tourisme et un tracé global il faut toujours prendre un peu de hauteur

par rapport à des plans qu'on présente, le tracé viens du sud-ouest pour aller vers le nord-ouest et donc passer complètement par l'Est ce n'est pas forcément intéressant pour ce sentir.

Carrières les Petons : Nous avons prévu des déviations, donc lorsque le chemin arrivera ici, il y aura une déviation avec le passage par l'est. Au départ quand la carrière va avancer, on va couper un chemin qui va avancer et prolonger comme ceci et quand on arrivera à la route de Froidmont, le chemin pourra être dévié.

Modératrice : Rien n'empêche d'étudier un itinéraire alternatif notamment suite à votre proposition Monsieur et évaluer les incidences de cet itinéraire alternatif.

Guillaume Massart : Ce n'est pas le type de chemin qui est utilisé et revendiqué, c'est là le souci de donner une route de randonnée et non une route de tarmac.

Carrières les Petons : Ce ne sera pas une route de tarmac.

Marie-Christine Vandeveld : Moi les chemins je ne sais pas, ils existent déjà ou vous allez exproprier des terrains pour y arriver ? Parce que je ne vois pas bien ou est qu'ils vont passer du côté de Froidmont etc.

Carrières les Petons : Les terrains appartient déjà aux carrières, la ligne blanche est la limite communale. Le chemin est la ligne rouge et la ligne verte.

Etienne : Ce qui m'embête est qu'on grignote toujours sur les terrains agricoles et là, qu'on fasse de la biodiversité mais quand la carrière abandonne un coin, on pourrait peut-être le remettre en terre agricole pour les agriculteurs.

Carrières les Petons : Effectivement, je partage votre avis et je voudrais signaler une chose, c'est qu'il y a dans ces zones-ci des terrains que nous ne pourrons jamais exploiter. J'ai proposé à la Région wallonne de retirer ces terrains de la zone d'extraction pour les remettre en zone agricole mais ils n'ont pas voulu.

Etienne : Pourquoi ne pas les remettre à des agriculteurs à qui on a déjà repris des terrains ?

Carrières les Petons : Je voudrais préciser que le projet initial qui a été présenté en 2016 prévoyait 55 hectares d'extension et on a su ramener à 38 hectares au lieu de 55 pour préserver les terrains agricoles.

Carrières les Petons : Les merlons ne font que 2 mètres de hauteur, c'est demandé par la Région wallonne afin de préserver les vues et les lignes du paysage.

Carrières les Petons : Il faut savoir qu'il fut un temps dans les carrières, il y a 30 – 40 ans d'ici - où les carriers faisaient des merlons pour stocker leur terre ce qui était une abomination niveau territoire donc la RW est très attentive à ce que les merlons de protection ne soient pas trop haut pour ne pas fausser le territoire.

Aries : La hauteur du merlon sera peut-être considérée dans l'étude, on va voir si la hauteur est pertinente et si elle ne l'est pas on peut recommander de le faire plus haut

Daniel Pelignes : Si je ne me trompe, à la dernière réunion vous aviez dit que vous ne reviendrez pas sur Jamagne car le gisement n'était pas de qualité.

Carrières les Petons : Effectivement, on ne peut revenir que de 40 mètres pour avoir le bon calcaire et pas plus, donc nous n'irons jamais plus vers le sud de Jamagne.

Daniel Pelignes : Donc si vous dites que maintenant il faut une moindre qualité puisqu'ils sont en train de faire des études là-dessus, est-ce que vous risquez de revenir sur Jamagne car justement ce gisement qui est moins de qualité sera justement suffisant pour exploiter ?

Carrières les Petons : Il y a une double raison, nous avons d'autres terrains qui ne sont pas exploités et qui sont déjà dans la zone qu'on peut exploiter et d'autre part si la qualité devient moins exigeante, il est possible qu'on aille s'alimenter dans d'autres carrières en Allemagne mais nous n'irons pas plus au sud.